

### Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### CACHEMIRE PATRIMOINE – MANDAT 10 - 30

CNP Assurances

Site internet : [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

Appelez le 01 41 98 50 50 pour de plus amples informations

CNP Assurances est une entreprise régie par le code des assurances et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Date de production du document d'informations spécifiques : 28/02/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

#### Type

L'orientation de gestion MANDAT 10-30 est une orientation de gestion du mode de gestion « Mandat d'Arbitrage » proposée dans le contrat Cachemire Patrimoine.

#### Objectifs

Ce profil est destiné aux clients qui cherchent à diversifier leur capital avec une régularité dans la performance et un niveau de risque limité.

#### Investisseurs de détail visés

Ce mandat est destiné aux clients non professionnels avec un horizon de placement de 3 ans. Ce mandat est recommandé aux clients possédant une capacité à supporter des pertes et une tolérance aux risques.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 3 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché vous pourriez perdre une partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse c'est-à-dire que les risques de perte en capital au-delà des 3 ans sont peu probables. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## Scénarios de performance

| Investissement de 10 000 EUR<br>Scénarios |                                                        | 1 an          | 2 ans         | 3 ans         |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 935,45 EUR  | 8 452,88 EUR  | 8 063,42 EUR  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                 | -10,65 %      | -8,06 %       | -6,92 %       |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 416,48 EUR  | 9 215,55 EUR  | 9 070,05 EUR  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                 | -5,84 %       | -4,00 %       | -3,20 %       |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 000,31 EUR | 10 027,52 EUR | 10 054,80 EUR |
|                                           | Rendement annuel moyen                                 | 0,00 %        | 0,14 %        | 0,18 %        |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 585,83 EUR | 10 875,71 EUR | 11 110,43 EUR |
|                                           | Rendement annuel moyen                                 | 5,86 %        | 4,29 %        | 3,57 %        |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, 2 ans et 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'orientation de gestion MANDAT 10-30 elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances le souscripteur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 EUR par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : [www.fgap.fr](http://www.fgap.fr).

## Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Investissement de 10 000 EUR<br>Scénarios                  | Si vous sortez<br>après 1 an | Si vous sortez<br>après 2 ans | Si vous sortez<br>après 3 ans |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Coûts totaux                                               | 219,65 EUR                   | 407,18 EUR                    | 599,17 EUR                    |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 2,20 %                       | 2,02 %                        | 1,96 %                        |

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an |                                      |        |                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts ponctuels                                       | Coûts d'entrée                       | 0,12 % | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins. |
|                                                       | Coûts de sortie                      | 0,00 % | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la durée de détention recommandée.                                         |
| Coûts récurrents                                      | Coûts de transaction de portefeuille | 0,28 % | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.                                                      |
|                                                       | Autres coûts récurrents              | 1,55 % | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.                                                                             |
| Coûts accessoires                                     | Commissions liées aux résultats      | 0,00 % | L'incidence des commissions liées aux résultats.                                                                                                                  |
|                                                       | Commissions d'intéressement          | 0,00 % | L'incidence des commissions d'intéressement.                                                                                                                      |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 3 ans.

Le contrat Cachemire Patrimoine comporte une faculté de rachat. Le rachat du capital investi avant la fin de la durée de détention recommandée et avant le 31/12 de chaque année peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller. En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, et après épuisement des voies de recours auprès de ce dernier, le souscripteur pourra s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 »,
- ou directement sur le site internet « [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

## Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales,
- les annexes aux conditions générales relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat, à la garantie plancher optionnelle en cas de décès et à la fiscalité en vigueur,
- les annexes relatives à la « Liste des supports en euros et en unités de compte représentatives d'OPC éligibles au contrat CACHEMIRE PATRIMOINE par mode de gestion » et à la « Liste et caractéristiques principales des supports en unités de compte représentatives de titres Actions éligibles au contrat CACHEMIRE PATRIMOINE pour le mode de gestion « Mandat d'Arbitrage »,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- la proposition d'assurance ou la proposition d'assurance valant conditions particulières signée,
- les conditions particulières, le cas échéant,
- le mandat d'arbitrage, le cas échéant,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.